

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Cité Kermaria	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30 Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Urologue	Mardi matin Olivier Develay	02.98.53.55.87
Sage-femme	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie lundi 3 février 2025 à 20h00.

1. Site de Roz Tréfeuntec vente de la parcelle F 637

Le Conseil Départemental a informé la commune de son intention de mettre en vente le site de Roz-Tréfeuntec en 2 lots distincts. Le premier constitué de la maison dit de gardien et le second constitué du manoir. Par ailleurs, le Conseil Départemental propose que la partie de la parcelle communale F 637, situé dans le lot constitué par le manoir, puisse être mise en vente en même temps que les parcelles départementales. La surface concernée peut être estimée à 150m². La partie restante de la parcelle, située dans la zone de préemption sera cédée au Conseil Départemental. La surface concernée peut être estimée à 209m². Le Département propose de prendre à sa charge les frais de bornage de ladite parcelle.

Accord à l'unanimité.

2. Acquisition parcelle fontaine de la Clarté

La propriétaire de la parcelle ZR 2 située au lieu-dit La Clarté attenante à la chapelle du même nom, a proposé à la commune l'acquisition de cette dernière. Celle-ci d'une superficie de 1 980m² comprend la fontaine de la Clarté. Elle propose un prix de vente à 3 500€ comprenant la parcelle et la fontaine.

Accord à l'unanimité.

3. Mise à jour du plan de financement pour l'extension et le réaménagement de la maison pluridisciplinaire de santé du Porzay

Le dossier de subvention au titre de la DETR 2025 a été déposé le 14 janvier 2025. Il s'avère nécessaire de mettre à jour la délibération du 16 décembre 2024 approuvant l'opération et le plan de financement correspondant.

Dépenses HT		Recettes HT		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Finaceur	Montant (€)	%
Acquisition du foncier	48 000	ETAT DETR 2025	150 000	22,34%
Travaux - Estimation phase AVP	577 500			
Maitrise d'œuvre études et frais divers	46 000	CONSEIL DEPARTEMENT PACTE FINISTERE Volet 2	100 000€	14,89%
		Total des aides publiques sollicitées	250 000€	37,23%
		Reste à charge	421 500€	62,77%
TOTAL	671 500€	TOTAL	671 500€	100,00%

Accord à l'unanimité

4. Indemnisation pour la mise à disposition de parcelles pour l'extension du parking de Kervel pendant la période estivale

Lors de la période estivale, la plage de Kervel connaît une forte affluence et l'on rencontre des difficultés de stationnement. Il est proposé d'indemniser la mise à disposition des parcelles ZZ 475 et ZZ 195, pour un montant de 500 € annuel. Cette indemnisation fera l'objet d'une convention qui pourra être reconduite tacitement chaque année.

Accord à l'unanimité.

5. Bail cabinet dentaire

Suite à l'achèvement des travaux d'aménagement du bâtiment situé au 2 Parc d'Activité du Porzay, M. le Maire propose de signer un bail professionnel de location du cabinet dentaire d'une superficie de 90 m² et d'une aire de stationnement pour quatre véhicules avec la SCM Cabinet Dentaire Trellu. Le loyer est fixé à 1 500 €/mois.

Accord à l'unanimité.

6. SDEF - Pose du matériel - Lotissement Roz Ar Ster

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit : financement du SDEF : 3 000.00 € ; financement de la commune : 26 500.00 €

Accord à l'unanimité.

7. SDEF rénovation des points lumineux

Dans le cadre des travaux de rénovation des points lumineux, le montant des travaux s'élève à 29 100,00 € HT, soit 34 920,00 € TTC. Le montant de la participation communale est estimé à 14 855,72 €

Accord à l'unanimité.

8. SDEF convention rue de la Clarté

Dans le cadre des travaux rue de La Clarté : remplacement d'un point lumineux, le versement de la participation communale est estimé à 600 €

Accord à l'unanimité.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Élargissement du chemin rural de Kerbleon-Vihan

Les maires des communes de Locronan et Plonévez-Porzay ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant élargissement du chemin rural de Kerbleon Vihan sur une longueur de 150 m. M. Jean-Jacques Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Locronan, place de la Mairie, 29180 Locronan, siège de l'enquête (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ainsi qu'à la mairie de Plonévez Porzay pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, mairie de Locronan, place de la Mairie, 29180 Locronan.

Le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations : en mairie de Plonévez-Porzay, le jeudi 20 février de 9h00 à 12h00 ; en mairie de Locronan, le samedi 8 mars de 9h00 à 12h00.

Autorisation environnementale – EARL Colin

Une enquête publique d'une durée de 33 jours est prescrite du 24 février 2025 au 28 mars 2025 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Colin en vue de la régularisation et l'extension de l'élevage porcin au lieu-dit Kervelingier sur la commune de Plonévez-Porzay. Mme Catherine Desbordes a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Plonévez-Porzay aux heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale au Commissaire enquêteur, mairie 5, allée du stade 29550 Plonévez-Porzay.

Le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations, en mairie de Plonévez-Porzay le lundi 24 février de 9h à 12h ; le mercredi 5 mars de 14h à 17h ; le vendredi 15 mars de 9h00 à 12h00 ; le vendredi 28 mars de 14h à 16h.

CABINET DENTAIRE

Si vous souhaitez joindre le cabinet dentaire pour un premier rendez-vous, vous pouvez leur transmettre vos coordonnées par mail : premier.rdv.plonevez@outlook.com.

En raison de la forte demande, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension. Aucun rendez-vous ne sera pris sur place.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PERMANENCE NUMÉRIQUE

Réservez un accompagnement individuel d'une durée de 45 minutes sur votre commune !

Contact : France services Châteaulin : 02.98.16.14.20 ou Christophe Gaschet : 06.75.24.88.56

- Prendre en main un ordinateur, un téléphone, une tablette ; utiliser des applications sur smartphone ou tablette ; naviguer sur internet ; créer et gérer mes contenus multimédia/numériques ; effectuer des achats en ligne ; effectuer mes démarches en ligne ... A Plonévez-Porzay, de 9h à 12h le premier mercredi du mois.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUI est en vigueur et impose désormais le dépôt d'une déclaration préalable pour le ravalement et la pose de clôtures.

MAISON POUR TOUS POLYSONNANCE – SOIRÉE JEUNES

Polysonnance, propose aux jeunes de 11 à 17 ans de se retrouver :

- A Pleyben, complexe sportif, le mardi 11 février de 14h à 17h, pour une après-midi « Découverte multisports »

- A Plomodiern, salle Claude Belin, le mercredi 12 février de 18h30 à 22h pour une soirée « Mercredi tout est permis et sushis ».

- A Plonévez-Porzay, complexe sportif, le mardi 18 février de 11h à 17h pour une journée « Multisports ».

- A Cast, salle communale, le mercredi 19 février de 18h30 à 22h pour une soirée « Jeux et raclette ».

Informations et inscriptions au 02.98.86.13.11.

VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demande de subvention ont été transmis par mail. Le formulaire est destiné à toutes les associations et concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association et/ou de financement d'une action spécifique. Il peut concerner exceptionnellement le financement d'un investissement. La date limite de remise des dossiers est fixée au vendredi 14 février.

JEUDIS CRÉATIFS

L'atelier a besoin de laine rose pour préparer l'animation « octobre rose ». Si vous en disposez, merci de bien vouloir déposer en mairie vos restes de laine.

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 11 février ⇒ marche douce : Plomodiern ; marche découverte : Plonévez-Porzay. Mercredi 12 février : Cast. Vendredi 14 février : Plogonnec. Contact : 06.47.98.83.53.

TRESORS DU PORZAY

L'association Tréfeuntec 1856 change de nom et devient Trésors du Porzay. Samedi 15 février : Marcel Kerbourc'h sera à la bibliothèque de 10h à 12h pour présenter le tome 2 du livre sur Sainte-Anne (Réservations possibles du livre ce jour).

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 14 février : randonnée de 9 km à Plomodiern. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- La bijouterie Le Bot est fermée jusqu'au mardi 11 février.
- La cave du Porzay sera fermée du dimanche 16 février au mardi 4 mars. Actuellement, offre -20 % sur une sélection de produits.
- La charcuterie Le Grand sera fermée du dimanche 9 février au lundi 24 février.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 8 février : messe à 18h à Saint-Nic.

Imprimé par nos soins